



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME

**LE PRESIDENT**

**Siège Social**

2 avenue de Fétilly  
CS 85074  
17074 LA ROCHELLE cedex 9  
Tél. : 05 46 50 45 00  
Fax : 05 46 34 17 64  
[larochelle@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:larochelle@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Aigrefeuille**

26 place de la République  
17290 AIGREFEUILLE  
Tél. : 05 46 35 50 79  
Fax : 05 46 35 61 23  
[aigrefeuille@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:aigrefeuille@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Jonzac**

9 boulevard Gautret  
17500 JONZAC  
Tél. : 05 46 48 10 79  
Fax : 05 46 48 22 10  
[jonzac@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:jonzac@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Saintes**

3 boulevard de Vladimir  
17100 SAINTES  
Tél. : 05 46 93 71 05  
Fax : 05 46 97 20 08  
[saintes@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:saintes@charente-maritime.chambagri.fr)

**Antenne Saint-Jean d'Angély**

12 boulevard Lair  
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY  
Tél. : 05 46 32 20 51  
Fax : 05 46 32 44 53  
[stjean@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:stjean@charente-maritime.chambagri.fr)

Monsieur le Président  
Communauté de Communes des Vals de  
Saintonge  
55 rue Michel Texier  
BP 50052  
17413 ST JEAN D'ANGELY CEDEX

**A l'attention de David GENEAU**

La Rochelle, le 07 avril 2016

Ref : LS/AG  
Class : Modification n°1 SCoT

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 mars 2016, vous nous demandez notre avis sur le projet de modification n°1 du SCoT de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

L'examen de ce dossier n'appelle aucune observation de notre part.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sincères salutations.

**Luc SERVANT**  
p/o Didier GAUCHET  
Directeur



**Courrier reçu**

**11 AVR. 2016**

**Pour: \_\_\_\_\_ Copie à :**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Siret 181 700 014 00010  
APE 9411Z

[www.charente-maritime.chambagri.fr](http://www.charente-maritime.chambagri.fr)

La Rochelle, le 13 JUIN 2016

Direction du Développement Durable et de la Mer  
85, boulevard de la République  
CS 60003  
17076 La Rochelle Cedex 9  
Affaire suivie par : Corinne NU YAOUET  
N° dossier : 2016-URBA-0021  
Tél. : 05.46.31.72.18 - Fax : 05.46.31.72.90  
Email : corinne.nuyauouet@charente-maritime.fr

Monsieur Jean-Claude GODINEAU  
Président de la Communauté de Communes  
Des Vals de Saintonge  
55 rue Michel Texier  
BP 50052  
17 413 SAINT-JEAN D'ANGELY cedex

Objet : Avis sur projet de modification n°1 du SCoT

Monsieur le Président, *Cheer Jean-Claude,*

Vous m'avez transmis, conformément à l'article L. 132-7 du Code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de la communauté de communes des Vals de Saintonge et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que ce dossier recueille mon avis favorable sans observation particulière.

Pour simple rappel, la section de la Route Départementale n° 939 qui contourne Matha constitue un itinéraire de déviation au sens de l'article L.152-1 du code de la voirie routière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

*Amihis*

Pour le Président et par délégation  
La Première Vice-Présidente du Département,



Corinne IMBERT

Courrier reçu

21 JUIN 2016

Pour:

Copie à :



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Service Aménagement  
Territorial Est

Courrier reçu

La Rochelle, le

10 MAI 2016

17 MAI 2016

Pour: \_\_\_\_\_ Copie à :

Monsieur le Président,

En référence aux dispositions de l'article L.143-33 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité mon avis sur le projet de modification n° 1 du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays des Vals de Saintonge, décidée par délibération du 15 décembre 2015.

Ce projet de modification a pour objet de faire évoluer, dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT, l'une des Zones d'Aménagement Commercial inscrite dans le document d'orientations et d'objectifs, située sur la commune de Matha, secteur des Godinières (n° 4 au SCOT). Il s'agit d'en modifier la localisation et la surface, l'objectif étant de permettre le déplacement du principal équipement commercial de la commune vers la déviation et de conforter ainsi l'attractivité de ce pôle d'équilibre.

Le dossier que vous m'avez transmis soulève les remarques et interrogations ci-après, qui ne remettent toutefois pas en question le projet de modification.

En premier lieu, le rapport que vous m'avez transmis ne donne aucune indication sur le devenir de l'espace libéré par le déplacement projeté de l'espace commercial. Une telle réflexion, posée à l'échelle du SCOT, aurait pu alimenter les études de révision du plan local d'urbanisme de Matha, qui sont en cours. Cette mise en perspective aurait également été nécessaire pour envisager le cas où le projet commercial, qui semble à ce jour peu abouti (le rapport précise qu'il en est au stade des études préalables), ne verrait pas le jour dans la forme actuellement envisagée.

Sur le plan formel, le dossier présente des incohérences, faisant notamment des références erronées au SCOT (concernant par exemple la localisation actuelle de l'équipement commercial). Il conviendrait de rectifier ce point afin que le dossier, destiné à être soumis à enquête publique, soit plus facilement compréhensible.

En conclusion, sous réserve de la prise en compte des éléments des deux paragraphes précédents, j'émet un avis favorable à votre projet de modification du SCOT.

Conformément à l'article L143-34 du code de l'urbanisme, le présent avis doit être joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Ben à vous*

Le Préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

  
Michel TOURNAIRE

Monsieur Jean-Claude Godineau  
Président de la Communauté de  
Communes des Vals de Saintonge  
55 rue Michel Texier BP50052  
17413 Saint-Jean d'Angély cedex

*Copie Mme la Sous-Préfète*

Vos réf. : v/courrier du 22.3.16 - DG/DG - N°18/2016  
Dossier suivi par David GENEAU  
Nos réf. : CD/AMG  
Dossier suivi par : Magali TRIOREAU  
Ligne directe : 05 46 84 11 78  
Mail : [m.trioreau@rochefort.cci.fr](mailto:m.trioreau@rochefort.cci.fr)

**Monsieur Claude PILET**  
**Vice-Président**  
Vals de Saintonge Communauté  
55 rue Michel Texier  
BP 50052  
17413 SAINT JEAN D'ANGELY Cédex

Rochefort,  
Le **21 AVR. 2016**

Objet : Modification n° 1 du SCoT des Vals de Saintonge

Monsieur le Vice-Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, conformément à l'article L. 143-33 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification n° 1 du SCOT des Vals de Saintonge, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2015, tel qu'il sera soumis à l'enquête publique.

Nous n'émettons pas de remarques particulières à cette modification. Néanmoins, nous attirons votre attention sur les effets directs que pourrait induire le projet sur les autres surfaces alimentaires de la ville ainsi que sur les commerces du centre ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Claude DELAUNE  
Président de la CCIRS